

## SÉANCE ORDINAIRE DU 2 OCTOBRE 2017

Procès-verbal de la séance ordinaire tenue par le Conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion le 2 octobre 2017 au lieu et heure ordinaires, conformément à la *Loi sur les cités et villes*.

### Présences :

Les conseillers M<sup>me</sup> Céline Chartier, MM. Claude Beaudoin, François Séguin, Robert A. Laurence, Rénald Gabriele, Gabriel Parent, Paul M. Normand et Paul Dumoulin formant le quorum du Conseil sous la présidence du maire M. Guy Pilon.

### Sont également présents :

Le directeur général M. Martin Houde et le greffier M. Jean St-Antoine agissant à titre de secrétaire de l'assemblée.

### **17-10-849 Ordre du jour**

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Rénald Gabriele

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE l'ordre du jour de la séance ordinaire du Conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion du 2 octobre 2017 soit et il est, par les présentes, adopté comme suit :

#### *Minute de réflexion*

#### *Présences*

- 1. Adoption de l'ordre du jour**
- 2. Adoption du procès-verbal**
  - 2.1 Séance ordinaire du 18 septembre 2017
- 3. Présentation, dépôt de pétition et période de questions**
  - 3.1 Période de questions
- 4. Affaires du Conseil**
  - 4.4 Calendrier des séances du Conseil pour l'année 2018
- 5. Greffe et affaires juridiques**
  - 5.1 Acquisition / Lot 5 703 601 / Partie de la rue du Plateau / Autorisation de signature
  - 5.2 Ordres de changement n<sup>os</sup> 1 à 3 / Appel d'offres n<sup>o</sup> 401-110-17-03 / Services professionnels / Élections municipales 2017
  - 5.3 Procès-verbal de correction / Règlement n<sup>o</sup> 1275-257 / Zonage / Concordance au Règlement n<sup>o</sup> 1270-49 / Intégration du Programme particulier d'urbanisme / Secteur Harwood – De Lotbinière
  - 5.4 Procès-verbal de correction / Règlement n<sup>o</sup> 1277-18 / PIIA / Critères et objectifs du nouveau quartier Harwood / Concordance au Règlement n<sup>o</sup> 1270-49 / Intégration du Programme particulier d'urbanisme / Secteur Harwood – De Lotbinière
  - 5.5 Servitude de passage / Voie cyclable / Partie du lot 4 981 057 / Lien entre les rues Maurice-Richard et Toe-Blake / Autorisation de signature
  - 5.6 Acquisition / Lots 3 535 766, 3 977 264 et 3 977 266 / Voie cyclable / Lien entre la rue Henry-Ford et la rue White / Autorisation de signature
  - 5.7 Modification de bail / TELUS Mobilité / 31, avenue de la Fabrique / Deuxième amendement / Autorisation de signature

- 6. Finances et trésorerie**
  - 6.1 Dépôt de la liste des comptes – échéance du 15 septembre 2017
  - 6.2 États comparatifs des revenus et dépenses 2017
  - 6.3 Critères d'évaluation et de pondération / Appel d'offres n° 401-110-17-69 / Services professionnels / Évaluation des bâtiments de la Ville pour les fins d'assurances
- 7. Ressources humaines**
  - 7.1 Mouvement de main-d'œuvre
  - 7.2 Service de sécurité incendie / Confirmation de poste / Pompier
  - 7.3 Service du greffe et des affaires juridiques / Contrat individuel de travail / Greffier adjoint / Autorisation de signature
- 8. Communications**
- 9. Informatique et géomatique**
  - 9.1 Disposition d'équipements informatiques désuets / Autorisation
- 10. Arts et culture**
  - 10.1 Entente de développement culturel pour les années 2018 à 2020 / Ministère de la Culture et des Communications du Québec / Autorisation de signature
- 11. Loisirs et vie communautaire**
  - 11.1 Club de soccer FC Trois-Lacs inc. / Inscriptions saison 2017 / Remboursement
  - 11.2 Club de triathlon Tri-O-Lacs de Vaudreuil-Soulanges / Inscriptions saisons 2016-2017 et 2017-2018 / Remboursement
  - 11.3 Association de baseball La Presqu'île / Inscriptions saison 2017 / Remboursement
  - 11.4 RSEQ Lac-Saint-Louis / Championnat canadien de flag football / Aide financière
  - 11.5 Ordre de changement n° 2 / Appel d'offres n° 401-110-17-05 / Services de planification, d'organisation, de coordination et d'animation des camps spécialisés
- 12. Protection publique**
- 13. Travaux publics**
  - 13.1 Prolongation de contrat / Appel d'offres n° 401-110-13-43 / Déneigement du stationnement du Centre multisports
  - 13.2 Contrat annuel de déneigement / Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports / Autorisation de signature
  - 13.3 Adjudication de contrat / Appel d'offres n° 401-110-17-65 / Travaux de plantation d'arbres
  - 13.4 Adjudication de contrat / Appel d'offres n° 401-110-17-66 / Déneigement du stationnement de la caserne Séguin, des puits, des ruelles et des bornes d'incendie – secteur éloigné
  - 13.5 Adjudication de contrat / Appel d'offres n° 401-110-17-61 / Fourniture de décorations extérieures lumineuses
- 14. Eaux**
- 15. Services techniques**
  - 15.1 Financement supplémentaire / Exécution de travaux de construction d'infrastructure / Lien manquant d'une voie cyclable (sentier polyvalent) pour les piétons et cyclistes / Club de triathlon Tri-O-Lacs de Vaudreuil-Soulanges / Programme d'infrastructure communautaire de Canada 150 (PIC150)

- 15.2 Ordres de changement n<sup>os</sup> 2 et 4 / Appel d'offres n<sup>o</sup> 401-110-17-R1739.01 / Entrepreneur général / Travaux de réhabilitation de la route Harwood / Entre l'autoroute 40 et le boulevard Harwood / Règlement n<sup>o</sup> 1739 / Modification de la résolution 17-09-828
- 15.3 Ordre de changement n<sup>o</sup> 5 / Appel d'offres n<sup>o</sup> 401-110-17-R1725.01 / Entrepreneur général / Travaux de pulvérisation et de pavage / Partie du réseau routier du parc industriel Joseph-Carrier / Règlement n<sup>o</sup> 1725
- 15.4 Appel d'offres n<sup>o</sup> 401-110-17-47 / Entrepreneur général / Travaux de construction d'une voie cyclable / Chemin Paul-Gérin-Lajoie entre la voie cyclable existante et la rue Ouimet / Modification de la résolution 17-07-656

## 16. Urbanisme

- 16.1 Comité consultatif d'urbanisme / Dépôt du procès-verbal / Réunion du 12 septembre 2017
- 16.2 Comité consultatif d'urbanisme / Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) / Réunion du 12 septembre 2017
- 16.12 Dérogation mineure / 3180, boulevard de la Gare, local 120 / Enseigne sur le mur d'un autre établissement commercial / Lots 4 119 362, 4 325 304 et 4 365 810 / Zone C3-356 / CCU n<sup>o</sup> 17-09-160
- 16.13 Dérogation mineure / 120, rue Maurice-Richard / Escaliers en cour avant menant au sous-sol / Deux cabanes à jardin / Lot 6 052 858 / Zone H3-1010-A / CCU n<sup>o</sup> 17-09-161
- 16.14 Dérogation mineure / 120, rue Jean-Béliveau / Escaliers en cour avant menant au sous-sol / Deux cabanes à jardin / Lot 5 933 304 / Zone H3-1010-A / CCU n<sup>o</sup> 17-09-162
- 16.15 Dérogation mineure / 130, rue Jean-Béliveau / Escaliers en cour avant menant au sous-sol / Deux cabanes à jardin / Lot 6 052 857 / Zone H3-1010-A / CCU n<sup>o</sup> 17-09-163

## 17. Environnement

- 17.2 Fin du programme *CHANGEZ D'AIR! 2.0* / Abrogation de la résolution 17-09-788
- 17.3 Révision / Répertoire des subventions en environnement de Vaudreuil-Dorion / Retrait du programme *CHANGEZ D'AIR! 2.0*
- 17.4 Adjudication de contrat / Appel d'offres n<sup>o</sup> 401-110-17-64 / Services professionnels / Plans et devis / Aménagement d'un bassin de sédimentation sur le cours d'eau Décharge du Village de Saint-Lazare

## 18. Réglementation

- 18.1 Adoption de second projet / Règlement n<sup>o</sup> 1275-265 / Zonage / Murs de soutènement / Habitations soumises à un Programme particulier d'urbanisme (PPU) / Dispositions particulières / Zone H1-914 / Secteur du Fief Choisy
- 18.2 Adoption / Règlement n<sup>o</sup> 1274-29 / Permis et certificat et de régie interne / Ajout de certaines définitions
- 18.3 Adoption / Règlement n<sup>o</sup> 1692-03 / Déneigement des aires de stationnement privées par des entrepreneurs sur le territoire de la Ville / Disposition relative au permis de déneigement
- 18.4 Adoption / Règlement n<sup>o</sup> 1694-18 / Stationnement (RMH 330) / Stationnement nocturne en période hivernale
- 18.5 Adoption de projet / Règlement n<sup>o</sup> 1270-57 / Urbanisme / Mise à jour des objectifs d'aménagement / Secteur du Parc d'affaires du Plateau et du Carrefour A-30/route 340
- 18.6 Avis de motion / Règlement n<sup>o</sup> 1270-57 / Urbanisme / Mise à jour des objectifs d'aménagement / Secteur du Parc d'affaires du Plateau et Carrefour A-30/route 340
- 18.7 Adoption de premier projet / Règlement n<sup>o</sup> 1275-266 / Zonage / Ajout de certaines normes / Aménagement des terrains, aires de stationnement et aires d'entreposage / Secteur du Parc d'affaires du Plateau et du Carrefour A-30/route 340

- 18.8 Avis de motion / Règlement n° 1275-266 / Zonage / Ajout de certaines normes / Aménagement des terrains, aires de stationnement et aires d'entreposage / Secteur du Parc d'affaires du Plateau et du Carrefour A-30/route 340
- 18.9 Adoption de projet / Règlement n° 1277-19 / PIIA / Intégration optimale des constructions, usages et aménagement des terrains / Secteur du Parc d'affaires du Plateau et du Carrefour A-30/route 340
- 18.10 Avis de motion / Règlement n° 1277-19 / PIIA / Intégration optimale des constructions, usages et aménagements des terrains / Secteur du Parc d'affaires du Plateau et du Carrefour A-30/route 340
- 18.11 Adoption de premier projet / Règlement n° 1743 / Usages conditionnels
- 18.12 Avis de motion / Règlement n° 1743 / Usages conditionnels
- 18.13 Adoption de premier projet / Règlement n° 1275-267 / Zonage / Entreposage et/ou étalage extérieur de véhicules automobiles / Concessionnaires de véhicules automobiles neufs / Zones C3-127, C3-218 et C3-219 / Secteur du parc industriel Joseph-Carrier
- 18.14 Avis de motion / Règlement n° 1275-267 / Zonage / Entreposage et/ou étalage extérieur de véhicules automobiles / Concessionnaires de véhicules automobiles neufs / Zones C3-127, C3-218 et C3-219 / Secteur du parc industriel Joseph-Carrier

**19. Direction générale**

- 19.1 Autorisations de la direction générale

**20. Période de questions – Élus**

**21. Période de questions – Assistance**

**22. Levée de la séance**

« ADOPTÉE »

**17-10-850 Adoption du procès-verbal**

Il est  
 PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin  
 APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Rénald Gabriele  
 ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 18 septembre 2017 soit et il est, par les présentes adopté, le tout en conformité avec l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*.

« ADOPTÉE »

**17-10-851 Période de questions**

Les personnes présentes ont maintenant l'occasion de se faire entendre par les membres du Conseil.

**17-10-852 Calendrier des séances du Conseil pour l'année 2018**

CONSIDÉRANT l'article 319 de la *Loi sur les cités et villes* prévoyant l'adoption du calendrier des séances du Conseil;

CONSIDÉRANT le Règlement concernant les procédures des séances du Conseil (Règlement n° 1000) en vigueur;

Il est  
 PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin  
 APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Rénald Gabriele  
 ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE les séances ordinaires du Conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion, pour l'année 2018, soient tenues à 19 h 30 aux jours suivants :

- |              |            |             |                           |
|--------------|------------|-------------|---------------------------|
| - 15 janvier | - 3 avril  | - 18 juin   | - 1 <sup>er</sup> octobre |
| - 5 février  | - 16 avril | - 3 juillet | - 15 octobre              |

- |              |          |                |               |
|--------------|----------|----------------|---------------|
| - 19 février | - 7 mai  | - 13 août      | - 5 novembre  |
| - 5 mars     | - 22 mai | - 4 septembre  | - 19 novembre |
| - 19 mars    | - 4 juin | - 17 septembre | - 3 décembre  |

« ADOPTÉE »

**17-10-853 Acquisition / Lot 5 703 601 / Partie de la rue du Plateau / Autorisation de signature**

CONSIDÉRANT la résolution 15-10-902 acceptant le lotissement pour le prolongement de la rue du Plateau correspondant au lot 5 703 601, le tout conditionnellement à l'obtention d'une dérogation mineure en faveur de l'immeuble sis au 3030, rue du Plateau pour autoriser une rue sans issue;

CONSIDÉRANT la résolution 15-11-997 acceptant une dérogation mineure à l'égard de l'immeuble sis au 3030, rue du Plateau afin d'autoriser une rue sans issue d'une longueur de 362 mètres en dérogation à l'article 2.12 du Règlement de lotissement n° 1273;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de procéder à l'acquisition du lot 5 703 601 d'une superficie de 1 814,4 m<sup>2</sup> puisqu'il constitue le prolongement de la rue du Plateau;

CONSIDÉRANT que la résolution adoptée par la société Équipement Drym ltée, le 19 septembre 2017, autorise la cession à titre gratuit en faveur de la Ville du lot susmentionné et l'engagement à aménager cette partie de rue en gravier avant le 1<sup>er</sup> décembre 2017;

CONSIDÉRANT que la société Équipement Drym ltée reconnaît également que tout permis de construction sera conditionnel à la construction et l'aménagement final de ladite partie de rue du Plateau;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin  
 APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence  
 ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville procède à l'acquisition, de gré à gré, du lot projeté 5 703 601;

QUE le maire et la greffière adjointe soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, l'acte notarié à intervenir ainsi que tout autre document requis pour donner plein effet à la présente résolution.

« ADOPTÉE »

**17-10-854 Ordres de changement n<sup>os</sup> 1 à 3 / Appel d'offres n° 401-110-17-03 / Services professionnels / Élections municipales 2017**

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence  
 APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Rénaud Gabriele  
 ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville prend acte et approuve les ordres de changement n<sup>os</sup> 1 à 3 reliés au projet « Services professionnels pour les élections municipales 2017 - appel d'offres n° 401-110-17-03 » totalisant un montant de 2 111,71 \$, taxes applicables non comprises;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

**17-10-855 Procès-verbal de correction / Règlement n° 1275-257 / Zonage / Concordance au Règlement n° 1270-49 / Intégration du Programme particulier d'urbanisme / Secteur Harwood – De Lotbinière**

CONSIDÉRANT que le Conseil a adopté, le 3 juillet 2017, le règlement n° 1275-257 intitulé :

« Règlement modifiant le Règlement de zonage n° 1275 en concordance au Règlement du plan d'urbanisme n° 1270-49 intégrant le Programme particulier d'urbanisme du secteur Harwood – De Lotbinière »;

CONSIDÉRANT que des erreurs matérielles se sont produites au moment de la confection du règlement;

CONSIDÉRANT que le greffier peut, en vertu de l'article 92.1 de la *Loi sur les cités et villes* corriger un règlement affecté d'erreurs matérielles;

CONSIDÉRANT le procès-verbal de correction donné par la greffière adjointe le 22 septembre 2017 afin de corriger certaines grilles des usages et normes le Règlement n° 1275-257 de la façon suivante :

- En remplaçant l'appellation de la zone « C2-738 » par « H3-738 » à la page 8217.23;
- En supprimant la colonne de la zone H5-759 à la page 8217.29;
- En supprimant les trois colonnes de la zone C2-760 aux pages 8217.20 et 8217.21.

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit ratifié le procès-verbal de correction du Règlement n° 1275-257 donné par la greffière adjointe le 22 septembre 2017.

« ADOPTÉE »

**17-10-856 Procès-verbal de correction / Règlement n° 1277-18 / PIIA / Critères et objectifs du nouveau quartier Harwood / Concordance au Règlement n° 1270-49 / Intégration du Programme particulier d'urbanisme / Secteur Harwood – De Lotbinière**

CONSIDÉRANT que le Conseil a adopté, le 3 juillet 2017, le règlement n° 1277-18 intitulé :

« Règlement modifiant le Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) n° 1277 afin d'établir les critères et objectifs pour le nouveau Quartier Harwood en concordance au Règlement du plan d'urbanisme n° 1270-49 intégrant le Programme particulier d'urbanisme du secteur Harwood – De Lotbinière »;

CONSIDÉRANT que des erreurs matérielles se sont produites au moment de la confection du règlement;

CONSIDÉRANT que le greffier peut, en vertu de l'article 92.1 de la *Loi sur les cités et villes* corriger un règlement affecté d'erreurs matérielles;

CONSIDÉRANT le procès-verbal de correction donné par la greffière adjointe le 22 septembre 2017 afin de corriger le Règlement n° 1277-18 en y remplaçant l'appellation de la zone « C2-725 » par « C3-725 » à l'article 1 et l'appellation de la zone « C2-725 » par « H5-725 » à l'article 2;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Rénaud Gabriele

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit ratifié le procès-verbal de correction du Règlement n° 1277-18 donné par la greffière adjointe le 22 septembre 2017.

« ADOPTÉE »

**17-10-857 Servitude de passage / Voie cyclable / Partie du lot 4 981 057 / Lien entre les rues Maurice-Richard et Toe-Blake / Autorisation de signature**

CONSIDÉRANT le projet d'implantation d'une voie cyclable reliant la rue Maurice-Richard à la rue Toe-Blake sur une partie du lot 4 981 057 appartenant à la Commission scolaire des Trois-Lacs (CSTL);

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'établir une servitude de passage en faveur de la Ville de Vaudreuil-Dorion;

CONSIDÉRANT que la résolution CC 16-10-30, adoptée par le Conseil des commissaires de la CSTL le 11 octobre 2016, autorise ledit projet de voie cyclable et l'établissement à titre gratuit de la servitude en faveur de la Ville, le tout à condition que cette dernière soit responsable de l'aménagement et de l'entretien de ladite voie cyclable;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le maire et la greffière adjointe soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, l'acte de servitude à intervenir pour l'établissement de la voie cyclable sur une partie du lot 4 981 057 ayant une superficie de 230,3 mètres carrés, et ce, conformément à la description technique préparée en date du 20 septembre 2017 par M. Benoit Rolland, arpenteur-géomètre, minute 17 647, dossier R20541-8-17, ainsi que tout document requis afin de donner plein effet à la présente résolution.

« ADOPTÉE »

**17-10-858 Acquisition / Lots 3 535 766, 3 977 264 et 3 977 266 / Voie cyclable / Lien entre la rue Henry-Ford et la rue White / Autorisation de signature**

CONSIDÉRANT le projet d'implantation d'une voie cyclable reliant la rue Henry-Ford à la rue White sur une partie du lot 3 535 766 appartenant actuellement à la société 2030680 Ontario Limited;

CONSIDÉRANT que cette même société est propriétaire des lots 3 977 264 et 3 977 266, constituant une zone tampon entre la rue Henry-Ford et le domaine Rivière de la Cité, laquelle est actuellement aménagée par la Ville;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de procéder à l'acquisition des lots 3 535 766, 3 977 264 et 3 977 266, le tout afin d'assurer l'entretien de ladite voie cyclable et son pourtour;

CONSIDÉRANT que la résolution adoptée par la société 2030680 Ontario Limited, le 8 août 2017, autorise la cession à titre gratuit en faveur de la Ville des lots susmentionnés;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville procède à l'acquisition, de gré à gré, des lots 3 535 766, 3 977 264 et 3 977 266;

QUE le maire et la greffière adjointe soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, l'acte notarié à intervenir ainsi que tout autre document requis pour donner plein effet à la présente résolution.

« ADOPTÉE »

**17-10-859 Modification de bail / TELUS Mobilité / 31, avenue de la Fabrique / Deuxième amendement / Autorisation de signature**

CONSIDÉRANT le bail n° PQ0095 en cours entre la Ville et TELUS Mobilité, pour la location d'une partie du lot 1 546 430 et de la tour d'eau sise au 31, avenue de la Fabrique afin d'y installer un abri d'équipements ainsi que des antennes émettrices et réceptrices;

CONSIDÉRANT que ledit bail prend fin le 31 juillet 2018 et que TELUS Mobilité désire prolonger sa durée pour trois périodes de renouvellement consécutives de cinq années chacune;

CONSIDÉRANT que la Ville se réserve le droit de mettre fin au bail en tout temps suivant avis au locataire douze mois avant la date de reprise de possession;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de signer un amendement au bail à cette fin;

Il est  
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le maire et le greffier soient autorisés à signer avec TELUS Mobilité, pour et au nom de la Ville, le deuxième amendement au bail n° PQ0095 dont les termes seront substantiellement conformes aux paramètres apparaissant au projet daté du 22 septembre 2017.

« ADOPTÉE »

**17-10-860 Dépôt de la liste des comptes – échéance du 15 septembre 2017**

Le Conseil prend acte du dépôt de la liste des comptes payés en date du 15 septembre 2017 totalisant un montant de 1 475 849,76 \$.

« ADOPTÉE »

**17-10-861 États comparatifs des revenus et dépenses 2017**

Conformément aux dispositions de l'article 105.4 de la *Loi sur les cités et villes*, le trésorier, M. Marco Pilon, FCPA, FCGA, OMA, dépose au Conseil des états comparatifs des revenus et charges de la Ville du 1<sup>er</sup> janvier 2016 au 31 août 2016 comparés à ceux du 1<sup>er</sup> janvier 2017 au 31 août 2017 ainsi que des revenus et charges dont la réalisation est prévue pour l'exercice 2017 comparés à ceux apparaissant au budget 2017.

« ADOPTÉE »

**17-10-862 Critères d'évaluation et de pondération / Appel d'offres n° 401-110-17-69 / Services professionnels / Évaluation des bâtiments de la Ville pour les fins d'assurances**

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'établir les exigences et les critères qui seront utilisés dans les évaluations des soumissions ainsi que les méthodes de pondération et d'évaluation fondées sur ces critères;

Il est  
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Rénald Gabriele  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soient approuvés et entérinés les critères d'évaluation et de pondération contenus au document préparé par le chef de division – Gestion des contrats et de l'approvisionnement, en date du 20 septembre 2017, qui seront inscrits dans le document d'appel d'offres n° 401-110-17-69 à l'égard de l'évaluation des bâtiments de la Ville pour les fins d'assurances;

QUE le comité responsable de l'étude des soumissions soit constitué conformément aux dispositions du Règlement n° 1537 de délégation de pouvoir de former le comité de sélection pour l'évaluation des soumissions et prévoyant la désignation du secrétaire du comité.

« ADOPTÉE »

**17-10-863 Mouvement de main-d'œuvre**

Il est  
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville autorise et ratifie la liste du mouvement de main-d'œuvre approuvée par la Direction générale en date du 27 septembre 2017.

« ADOPTÉE »

**17-10-864 Service de sécurité incendie / Confirmation de poste / Pompier**

CONSIDÉRANT la recommandation favorable de M. Stéphane Massicotte, chef de division - Opérations du Service de sécurité incendie;

Il est  
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville confirme M. Mathieu St-Pierre dans son poste de pompier régulier à temps partiel au sein du Service de sécurité incendie;

ET QUE des félicitations soient adressées à M. St-Pierre.

« ADOPTÉE »

**17-10-865 Service du greffe et des affaires juridiques / Contrat individuel de travail / Greffier adjoint / Autorisation de signature**

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité de sélection datée du 19 septembre 2017;

Il est  
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le maire, le directeur général ainsi que la directrice du Service des ressources humaines soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, le contrat individuel de travail à intervenir dans le cadre d'un remplacement d'une durée déterminée et tous autres documents requis pour donner plein effet à la présente résolution;

Certificat de crédits suffisants émis et budget 2018.

« ADOPTÉE »

**17-10-866 Disposition d'équipements informatiques désuets / Autorisation**

CONSIDÉRANT que le Service de l'informatique et de la géomatique désire se départir de dix ordinateurs et quatre imprimantes désuets;

CONSIDÉRANT la demande de M<sup>me</sup> Stéphanie Bélanger, enseignante à l'école Saint-Michel, qui souhaite obtenir des ordinateurs et imprimantes désuets pour le projet « Papas à l'école »;

CONSIDÉRANT la recommandation du 20 septembre 2017 de M. Richard Duhaime, directeur du Service informatique et géomatique;

Il est  
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence  
APPUYÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le directeur du Service informatique et géomatique soit autorisé à disposer, au bénéfice de l'école Saint-Michel de Vaudreuil-Dorion, de ces ordinateurs et imprimantes désuets et, au besoin lors de l'année scolaire 2017-2018, de tout autre équipement informatique désuet destiné au recyclage.

« ADOPTÉE »

**17-10-867 Entente de développement culturel pour les années 2018 à 2020 / Ministère de la Culture et des Communications du Québec / Autorisation de signature**

CONSIDÉRANT la résolution 17-05-378 déléguant le directeur du Service des loisirs et de la culture pour entamer les discussions avec le ministère de la Culture et des Communications du Québec (MCCQ) en vue de l'élaboration d'une nouvelle entente visant le financement de certaines parties du plan d'action associé à la politique culturelle de la Ville de Vaudreuil-Dorion et de l'Agenda 21 de la culture pour les années 2018 à 2020 et statuant sur l'attribution des sommes pour réaliser les actions inscrites dans le cadre de ladite entente;

CONSIDÉRANT les discussions qui ont eu lieu entre le MCCQ et la Ville pour établir une nouvelle entente de développement culturel pour les années 2018 à 2020;

CONSIDÉRANT que les actions proposées à l'annexe A dans ladite entente rencontrent les objectifs et les visions de la Ville dictés par la Politique culturelle de 2012 et les programmes d'aide financière disponibles au MCCQ;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Rénauld Gabriele

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le directeur du Service des loisirs et de la culture soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville, l'entente de développement culturel pour les années 2018 à 2020 avec le MCCQ.

(Budgets 2018, 2019 et 2020)

« ADOPTÉE »

**17-10-868 Club de soccer FC Trois-Lacs inc. / Inscriptions saison 2017 / Remboursement**

CONSIDÉRANT la politique de la Ville d'offrir une aide financière à l'inscription aux activités sportives des jeunes résidents de Vaudreuil-Dorion ainsi qu'une tarification privilégiée aux familles qui inscrivent plus d'un enfant à une même activité sportive;

CONSIDÉRANT le remboursement déjà effectué pour les frais d'inscription de la saison 2017 suivant la résolution 17-08-699;

CONSIDÉRANT que l'organisme FC Trois-Lacs a déposé au Service des loisirs et de la culture une liste où l'on retrouve le nom de dix participants ayant renouvelé leur carte de citoyen depuis la dernière demande de remboursement et que les vérifications appropriées ont été effectuées;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit remboursée à l'Association de soccer FC 3 Lacs une somme de 522,50 \$ pour les frais d'inscription de ces participants pour la saison d'été 2017;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

**17-10-869 Club de triathlon Tri-O-Lacs de Vaudreuil-Soulanges / Inscriptions saisons 2016-2017 et 2017-2018 / Remboursement**

CONSIDÉRANT la politique de la Ville d'offrir une aide financière à l'inscription aux activités sportives des jeunes résidents de Vaudreuil-Dorion ainsi qu'une tarification privilégiée aux familles qui inscrivent plus d'un enfant à une même activité sportive;

CONSIDÉRANT qu'aucun remboursement n'a été effectué la saison dernière;

CONSIDÉRANT que le Club de triathlon Tri-O-Lacs de Vaudreuil-Soulanges a déposé au Service des loisirs et de la culture les listes de ses participants résidant à Vaudreuil-Dorion pour les saisons 2016-2017 et 2017-2018 et que les vérifications appropriées ont été effectuées;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit remboursée au Club de triathlon Tri-O-Lacs de Vaudreuil-Soulanges une somme de 1 403,49 \$ pour les frais d'inscription pour les saisons 2016-2017 et 2017-2018;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

**17-10-870 Association de baseball La Presqu'île / Inscriptions saison 2017 / Remboursement**

CONSIDÉRANT la politique de la Ville d'offrir une aide financière à l'inscription aux activités sportives des jeunes résidents de Vaudreuil-Dorion ainsi qu'une tarification privilégiée aux familles qui inscrivent plus d'un enfant à une même activité sportive;

CONSIDÉRANT que l'Association de baseball La Presqu'île a déposé au Service des loisirs et de la culture la liste de ses participants résidant à Vaudreuil-Dorion et que les vérifications appropriées ont été effectuées sur celle-ci;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit remboursée à l'Association de baseball La Presqu'île une somme de 6 399,75 \$ pour les frais d'inscription de la saison 2017;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

**17-10-871 RSEQ Lac-Saint-Louis / Championnat canadien de flag football / Aide financière**

CONSIDÉRANT que Morgan Desjardins est une athlète d'âge mineur membre de l'équipe civile de flag football U-16F Lac St-Louis et résidant à Vaudreuil-Dorion;

CONSIDÉRANT que Morgan Desjardins a participé au championnat canadien de flag football qui s'est tenu du 10 au 14 août 2017 à Vancouver;

CONSIDÉRANT que le Service des loisirs et de la culture a reçu les preuves de participation de Morgan Desjardins;

CONSIDÉRANT la politique de la Ville concernant un soutien financier à la participation extérieure de citoyens de Vaudreuil-Dorion;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QU'un montant de 500 \$ soit versé à RSEQ Lac-Saint-Louis à titre d'aide financière pour Morgan Desjardins dans le cadre de sa participation à la compétition ci-haut mentionnée;

QUE copies du chèque et de la résolution soient transmises à Morgan Desjardins;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

**17-10-872 Ordre de changement n° 2 / Appel d'offres n° 401-110-17-05 / Services de planification, d'organisation, de coordination et d'animation des camps spécialisés**

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville prend acte et approuve l'ordre de changement n° 2 relié au projet « Services de planification, d'organisation, de coordination et d'animation des camps spécialisés - appel d'offres n° 401-110-17-05 » totalisant un montant de 3 083,06 \$, taxes applicables non comprises;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

**17-10-873 Prolongation de contrat / Appel d'offres n° 401-110-13-43 / Déneigement du stationnement du Centre multisports**

CONSIDÉRANT que le contrat initial pour le déneigement du stationnement du Centre multisports adjudgé par la résolution 13-10-992 était d'une durée d'une saison, soit la saison 2013-2014;

CONSIDÉRANT qu'il y a possibilité de prolonger le contrat pour quatre saisons additionnelles renouvelables une à la fois;

CONSIDÉRANT que le contrat a été prolongé pour les saisons 2014-2015, 2015-2016 et 2016-2017 par les résolutions 14-10-1018, 15-11-985 et 16-10-818;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service des travaux publics à l'effet de prolonger ledit contrat pour une quatrième et dernière saison additionnelle;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit prolongé le contrat n° 401-110-13-43 pour le déneigement du stationnement du Centre multisports adjudgé à l'entreprise Luc Castonguay inc., 464, rue Lafleur, Vaudreuil-Dorion (Québec), J7V 6N4, pour une saison additionnelle soit 2017-2018;

QUE les coûts du contrat pour la saison optionnelle 2017-2018 correspondent au prix forfaitaire de la soumission de l'adjudicataire et que ce prix forfaitaire soit ajusté selon les conditions du devis;

QUE le directeur des travaux publics, ou toute autre personne de qui il relève, soit autorisé à signer les réquisitions et les bons de commande se rattachant au déneigement du stationnement du Centre multisports pour la saison 2017-2018 jusqu'à concurrence du montant budgété;

Certificat de crédits suffisants émis et budget 2018.

« ADOPTÉE »

**17-10-874 Contrat annuel de déneigement / Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports / Autorisation de signature**

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de renouveler le contrat avec le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports du Québec (MTMDET) pour le déneigement, par la Ville, de certains chemins sous sa juridiction pour une longueur pondérée de 3,203 km, et ce, en contrepartie d'un montant de 24 053,27 \$ annuellement;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le directeur du Service des travaux publics soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville, le contrat de déneigement du MTMDET portant le numéro 850919944.

« ADOPTÉE »

**17-10-875 Adjudication de contrat / Appel d'offres n° 401-110-17-65 / Travaux de plantation d'arbres**

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'un appel d'offres par invitation pour des travaux de plantation d'arbres, deux soumissions ont été reçues et ouvertes le 20 septembre 2017 immédiatement après 11 h;

CONSIDÉRANT qu'après étude et vérification, les soumissions reçues sont conformes aux conditions et exigences contenues au document d'appel d'offres n° 401-110-17-65;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit acceptée la soumission déposée par le plus bas soumissionnaire, en l'occurrence Terrassement Théorêt inc., 624, route De Lotbinière, Vaudreuil-Dorion (Québec), J7V 0H4, pour l'exécution de travaux de plantation d'arbres, et ce, pour un montant de 34 032,60 \$, incluant les taxes applicables, le tout en conformité avec le document d'appel d'offres n° 401-110-17-65;

QUE le montant relatif à l'adjudication du présent contrat est utilisé aux fins de comparaison entre les soumissions reçues;

QUE la dépense réelle soit calculée selon la quantité des services rendus ou des biens livrés en fonction des prix unitaires inscrits au bordereau des prix de la soumission de l'adjudicataire;

QUE le directeur du Service des travaux publics et le chef de division – Gestion des contrats et de l'approvisionnement, ou toute personne de qui ils relèvent, soient autorisés à signer les réquisitions et les bons de commande se rattachant aux travaux de plantation d'arbres et qu'ils soient également autorisés à effectuer lesdites dépenses jusqu'à concurrence du montant budgété;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

**17-10-876 Adjudication de contrat / Appel d'offres n° 401-110-17-66 / Déneigement du stationnement de la caserne Séguin, des puits, des ruelles et des bornes d'incendie – secteur éloigné**

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'un appel d'offres public pour le déneigement du stationnement de la caserne Séguin, des puits, des ruelles et des bornes d'incendie – secteur éloigné, une seule soumission a été reçue et ouverte le 26 septembre 2017 immédiatement après 11 h;

CONSIDÉRANT qu'après étude et vérification, la soumission reçue est conforme aux conditions et exigences contenues au document d'appel d'offres n° 401-110-17-66;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit acceptée la soumission déposée par Entretien JTD Déneigement, 3952, route Harwood, Vaudreuil-Dorion (Québec), J7V 0G1, pour le déneigement du stationnement de la caserne Séguin, des puits, des ruelles et des bornes d'incendie – secteur éloigné, et ce, pour un montant de 20 735,75 \$, incluant les taxes applicables, le tout en conformité avec le document d'appel d'offres n° 401-110-17-66;

QUE la dépense réelle soit calculée selon la quantité des services rendus ou des biens livrés en fonction des prix unitaires et forfaitaires inscrits au bordereau des prix de la soumission de l'adjudicataire;

QUE le contrat soit adjugé pour une saison, soit la saison 2017-2018, avec une possibilité de quatre saisons optionnelles renouvelables une à la fois;

QUE le directeur du Service des travaux publics et le chef de division – Gestion des contrats et de l'approvisionnement, ou toute personne de qui ils relèvent, soient autorisés à signer les réquisitions et les bons de commande se rattachant à la réfection de bordure et trottoir en béton de ciment et réfection du revêtement de chaussée en béton bitumineux et qu'ils soient également autorisés à effectuer lesdites dépenses jusqu'à concurrence du montant budgété;

Certificat de crédits suffisants émis et budget 2018.

« ADOPTÉE »

**17-10-877 Adjudication de contrat / Appel d'offres n° 401-110-17-61 / Fourniture de décorations extérieures lumineuses**

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'un appel d'offres public pour la fourniture de décorations extérieures lumineuses, quatre soumissions ont été reçues, au plus tard à 11 h, le 26 septembre 2017;

CONSIDÉRANT le rapport du comité de sélection en date du 28 septembre 2017;

Il est  
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Rénaud Gabriele  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit acceptée la soumission déposée par la firme ayant obtenu le meilleur pointage final après évaluation, en l'occurrence Leblanc Illuminations Canada inc., 1733, rue Lépine, Joliette (Québec), J6E 4B7, pour la fourniture de décorations extérieures lumineuses, et ce, pour un montant totalisant 61 644,25 \$, incluant les taxes applicables, le tout conformément au document d'appel d'offres n° 401-110-17-61;

QUE cette acquisition soit financée par le fonds de roulement remboursable sur une période de cinq ans;

QUE les travaux d'installation de prises électriques requises pour le fonctionnement des décorations, estimés à 20 000 \$, soient également financés par le fonds de roulement remboursable sur cinq ans;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

**17-10-878 Financement supplémentaire / Exécution de travaux de construction d'infrastructure / Lien manquant d'une voie cyclable (sentier polyvalent) pour les piétons et cyclistes / Club de triathlon Tri-O-Lacs de Vaudreuil-Soulanges / Programme d'infrastructure communautaire de Canada 150 (PIC150)**

CONSIDÉRANT la contribution financière de 275 000 \$ offerte par le gouvernement canadien dans le cadre du PIC150;

CONSIDÉRANT la résolution 15-06-597 prévoyant une participation financière de la Ville correspondant à la différence entre le coût total du projet et l'aide financière accordée par le gouvernement canadien dans le cadre du PIC150, et ce, pour un montant n'excédant pas 267 400 \$, taxes applicables non comprises, pour les travaux de construction d'une voie cyclable (sentier polyvalent) pour les piétons et cyclistes par le Club de triathlon Tri-O-Lacs dans le cadre d'une entente conclue avec l'Agence de développement économique du Canada via le Programme d'infrastructure communautaire de Canada 150 (PIC150);

CONSIDÉRANT l'ouverture des soumissions le 15 septembre 2017 et l'analyse effectuée pour le Club de triathlon Tri-O-Lacs de Vaudreuil-Soulanges par la firme Les Services exp inc.;

CONSIDÉRANT l'adjudication au plus bas soumissionnaire conforme par le Club de triathlon Tri-O-Lacs de Vaudreuil-Soulanges, et ce, pour un montant de 569 857,72 \$, incluant les taxes applicables;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de prévoir une réserve pour imprévus de 15 %;

CONSIDÉRANT qu'il y a un manque à gagner entre la participation financière à laquelle la Ville s'est engagée par la résolution 15-06-597 et la différence entre le coût total du projet (y incluant la réserve pour imprévus) et l'aide financière accordée par le gouvernement canadien dans le cadre du PIC150;

Il est  
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Rénaud Gabriele  
APPUYÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville s'engage à assumer une participation financière additionnelle afin de couvrir ce manque à gagner, et ce, pour un montant n'excédant pas 65 000 \$, taxes applicables non comprises;

QUE cette participation financière additionnelle soit financée par le surplus accumulé non affecté;

QUE le trésorier soit autorisé à émettre les chèques au moment opportun sur présentation des pièces justificatives;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

**17-10-879 Ordres de changement n<sup>os</sup> 2 et 4 / Appel d'offres n<sup>o</sup> 401-110-17-R1739.01 / Entrepreneur général / Travaux de réhabilitation de la route Harwood / Entre l'autoroute 40 et le boulevard Harwood / Règlement n<sup>o</sup> 1739 / Modification de la résolution 17-09-828**

CONSIDÉRANT que le Conseil a adopté, le 16 septembre 2017, la résolution 17-09-828 approuvant les ordres de changement n<sup>os</sup> 1 à 3 de l'entrepreneur général reliés au projet « Travaux de réhabilitation de la route Harwood entre l'autoroute 40 et le boulevard Harwood - appel d'offres n<sup>o</sup> 401-110-17-R1739.01 »;

CONSIDÉRANT qu'on aurait dû y lire « ordres de changement n<sup>os</sup> 1 et 3 » au lieu de « ordres de changement n<sup>os</sup> 1 à 3 »;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit modifiée, dans la résolution 17-09-828, l'expression « n<sup>os</sup> 1 à 3 » par l'expression « n<sup>os</sup> 1 et 3 » partout où elle se trouve;

QUE la Ville prend acte et approuve les ordres de changement n<sup>os</sup> 2 et 4 de l'entrepreneur général reliés au projet « Travaux de réhabilitation de la route Harwood entre l'autoroute 40 et le boulevard Harwood - appel d'offres n<sup>o</sup> 401-110-17-R1739.01 » totalisant un montant de 23 407 \$, taxes applicables non comprises;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

**17-10-880 Ordre de changement n<sup>o</sup> 5 / Appel d'offres n<sup>o</sup> 401-110-17-R1725.01 / Entrepreneur général / Travaux de pulvérisation et de pavage / Partie du réseau routier du parc industriel Joseph-Carrier / Règlement n<sup>o</sup> 1725**

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand  
APPUYÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville prend acte et approuve l'ordre de changement n<sup>o</sup> 5 de l'entrepreneur général relié au projet « Travaux de pulvérisation et de pavage d'une partie du réseau routier du parc industriel Joseph-Carrier - appel d'offres n<sup>o</sup> 401-110-17-R1725.01 » totalisant un montant de 10 301,50 \$, taxes applicables non comprises;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

**17-10-881 Appel d'offres n<sup>o</sup> 401-110-17-47 / Entrepreneur général / Travaux de construction d'une voie cyclable / Chemin Paul-Gérin-Lajoie entre la voie cyclable existante et la rue Ouimet / Modification de la résolution 17-07-656**

CONSIDÉRANT la résolution 17-07-656 adjugeant le contrat d'appel d'offres n<sup>o</sup> 401-110-17-47 à Pavages Vaudreuil ltée;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de modifier cette résolution;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la résolution 17-07-656 soit modifiée en y ajoutant, après le premier paragraphe du dispositif, les trois paragraphes suivants :

« QUE le montant relatif à l'adjudication du présent contrat est utilisé aux fins de comparaison entre les soumissions reçues;

QUE la dépense réelle soit calculée selon la quantité des services rendus ou des biens livrés en fonction des prix unitaires inscrits au bordereau des prix de la soumission de l'adjudicataire;

QUE le directeur du Service du développement et de l'aménagement du territoire et le chef de division – Technique, ou toute personne de qui ils relèvent, soient autorisés à signer les réquisitions et les bons de commande se rattachant aux travaux de construction d'une voie cyclable sur le chemin Paul-Gérin-Lajoie entre la voie cyclable existante et la rue Ouimet, et qu'ils soient également autorisés à effectuer lesdites dépenses jusqu'à concurrence du montant budgété; ».

« ADOPTÉE »

**17-10-882 Comité consultatif d'urbanisme / Dépôt du procès-verbal / Réunion du 12 septembre 2017**

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

D'ACCEPTER le dépôt du procès-verbal de la réunion tenue par le Comité consultatif d'urbanisme le 12 septembre 2017.

« ADOPTÉE »

**17-10-883 Comité consultatif d'urbanisme / Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) / Réunion du 12 septembre 2017**

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le Conseil entérine les recommandations formulées par le Comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion tenue le 12 septembre 2017 et approuve les plans d'implantation et d'intégration architecturale énumérés ci-dessous, et ce, selon lesdites recommandations et conditions consignées à son procès-verbal :

CCU n° 17-09-150	22, rue Tooke / Nouvelle construction résidentielle / Lot 4 687 248 / Zone H1-532
CCU n° 17-09-151	1000, rue Émile-Bouchard / Concept d'aménagement des conteneurs semi-enfouis / Lot 6 012 819 / Zone C2-415
CCU n° 17-09-152	130, chemin des Chenaux / Ajout d'un garage attenant et de deux balcons / Lot 1 676 221 / Zone H1-233
CCU n° 17-09-154	80, rue Trestler / Installation d'une clôture en cour avant / Lots 4 621 665 et 4 621 666 / Zone H1-532
CCU n° 17-09-155	273 à 279, boulevard Harwood / Remplacement des revêtements extérieurs / Lot 1 545 694 / Zone C2-756
CCU n° 17-09-156	217, rue Meloche / Modifications architecturales extérieures / Lot 1 546 774 / Zone H1-839
CCU n° 17-09-157	40, rue Saint-Michel / Remplacement de cinq fenêtres / Lot 1 675 516 / Zone H5-254
CCU n° 17-09-158	24, avenue Saint-Jean-Baptiste / Enseigne sur poteaux / Lot 1 545 926 / Zone C1-710
CCU n° 17-09-159	3180, boulevard de la Gare, local 120 / Trois enseignes à plat aux murs de façades et deux enseignes sur poteaux communautaires / Lots 4 119 362, 4 325 304 et 4 365 810 / Zone C3-356

« ADOPTÉE »

**17-10-884 Dérogation mineure / 3180, boulevard de la Gare, local 120 / Enseigne sur le mur d'un autre établissement commercial / Lots 4 119 362, 4 325 304 et 4 365 810 / Zone C3-356 / CCU n° 17-09-160**

CONSIDÉRANT une demande de dérogation mineure produite par TJX Canada;

CONSIDÉRANT la recommandation n° 17-09-160 formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors d'une réunion tenue le 12 septembre 2017;

CONSIDÉRANT l'avis publié dans l'édition du 16 septembre 2017 du journal Première Édition;

CONSIDÉRANT que les personnes intéressées ont maintenant l'occasion de se faire entendre par les membres du Conseil relativement à une demande de dérogation mineure à l'égard de l'immeuble sis au 3180, boulevard de la Gare, local 120;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit acceptée une dérogation mineure à l'égard de l'immeuble sis au 3180, boulevard de la Gare, local 120, afin d'autoriser une enseigne sur le mur d'un autre établissement commercial ayant front sur l'autoroute 40 en dérogation à l'article 2.2.20.6.2 du Règlement de zonage n° 1275 qui l'interdit.

« ADOPTÉE »

**17-10-885 Dérogation mineure / 120, rue Maurice-Richard / Escaliers en cour avant menant au sous-sol / Deux cabanes à jardin / Lot 6 052 858 / Zone H3-1010-A / CCU n° 17-09-161**

CONSIDÉRANT une demande de dérogation mineure produite par Domaine du Château de la Gare inc.;

CONSIDÉRANT la recommandation n° 17-09-161 formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors d'une réunion tenue le 12 septembre 2017;

CONSIDÉRANT l'avis publié dans l'édition du 16 septembre 2017 du journal Première Édition;

CONSIDÉRANT que les personnes intéressées ont maintenant l'occasion de se faire entendre par les membres du Conseil relativement à une demande de dérogation mineure à l'égard de l'immeuble sis au 120, rue Maurice-Richard;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit acceptée une dérogation mineure à l'égard de l'immeuble sis au 120, rue Maurice-Richard, afin d'autoriser :

- Des escaliers en cour avant menant au sous-sol en dérogation à l'article 2.3.6.2.7 du Règlement de zonage n° 1275 qui permet uniquement les escaliers menant au rez-de-chaussée;
- Deux cabanes à jardin d'une superficie totale de 48 mètres carrés par bâtiment en dérogation à l'article 2.2.10.8 du Règlement de zonage n° 1275 qui ne permet qu'une superficie totale maximale de 25 mètres carrés par bâtiment, et ce, à condition qu'un aménagement paysager dense soit fait pour dissimuler les cabanons visibles de la rue. L'aménagement paysager devra être approuvé par la division – Environnement.

« ADOPTÉE »

**17-10-886 Dérogation mineure / 120, rue Jean-Béliveau / Escaliers en cour avant menant au sous-sol / Deux cabanes à jardin / Lot 5 933 304 / Zone H3-1010-A / CCU n° 17-09-162**

CONSIDÉRANT une demande de dérogation mineure produite par Domaine du Château de la Gare inc.;

CONSIDÉRANT la recommandation n° 17-09-162 formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors d'une réunion tenue le 12 septembre 2017;

CONSIDÉRANT l'avis publié dans l'édition du 16 septembre 2017 du journal Première Édition;

CONSIDÉRANT que les personnes intéressées ont maintenant l'occasion de se faire entendre par les membres du Conseil relativement à une demande de dérogation mineure à l'égard de l'immeuble sis au 120, rue Jean-Béliveau;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Rénald Gabriele  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit acceptée une dérogation mineure à l'égard de l'immeuble sis au 120, rue Jean-Béliveau, afin d'autoriser :

- Des escaliers en cour avant menant au sous-sol en dérogation à l'article 2.3.6.2.7 du Règlement de zonage n° 1275 qui permet uniquement les escaliers menant au rez-de-chaussée;
- Deux cabanes à jardin d'une superficie totale de 48 mètres carrés par bâtiment en dérogation à l'article 2.2.10.8 du Règlement de zonage n° 1275 qui ne permet qu'une superficie totale maximale de 25 mètres carrés par bâtiment.

« ADOPTÉE »

À 20 h 18, le conseiller M. Rénald Gabriele quitte son siège.

**17-10-887 Dérogation mineure / 130, rue Jean-Béliveau / Escaliers en cour avant menant au sous-sol / Deux cabanes à jardin / Lot 6 052 857 / Zone H3-1010-A / CCU n° 17-09-163**

CONSIDÉRANT une demande de dérogation mineure produite par Domaine du Château de la Gare inc.;

CONSIDÉRANT la recommandation n° 17-09-163 formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors d'une réunion tenue le 12 septembre 2017;

CONSIDÉRANT l'avis publié dans l'édition du 16 septembre 2017 du journal Première Édition;

CONSIDÉRANT que les personnes intéressées ont maintenant l'occasion de se faire entendre par les membres du Conseil relativement à une demande de dérogation mineure à l'égard de l'immeuble sis au 130, rue Jean-Béliveau;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit acceptée une dérogation mineure à l'égard de l'immeuble sis au 130, rue Jean-Béliveau, afin d'autoriser :

- Des escaliers en cour avant menant au sous-sol en dérogation à l'article 2.3.6.2.7 du Règlement de zonage n° 1275 qui permet uniquement les escaliers menant au rez-de-chaussée;
- Deux cabanes à jardin d'une superficie totale de 48 mètres carrés par bâtiment en dérogation à l'article 2.2.10.8 du Règlement de zonage n° 1275 qui ne permet qu'une superficie totale maximale de 25 mètres carrés par bâtiment, et ce, à condition qu'un aménagement paysager dense soit fait pour dissimuler les cabanons visibles de la rue. L'aménagement paysager devra être approuvé par la division - Environnement.

« ADOPTÉE »

**17-10-888 Fin du programme *CHANGEZ D'AIR! 2.0* / Abrogation de la résolution 17-09-788**

CONSIDÉRANT la résolution 17-09-788 par laquelle la Ville a adhéré au Programme *CHANGEZ D'AIR! 2.0* pour les années 2017, 2018 et 2019;

CONSIDÉRANT que l'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA) a mis fin au partenariat avec tous ceux qui ont manifesté leur intérêt à participer au Programme *CHANGEZ D'AIR! 2.0* et a ainsi mis fin à l'entente signée entre l'AQLPA et l'Association des professionnels du chauffage d'appoint (APC) selon les termes de leur contrat;

CONSIDÉRANT l'arrêt des activités du Programme *CHANGEZ D'AIR! 2.0*;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu donc lieu d'abroger la résolution 17-09-788;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit abrogée la résolution 17-09-788.

« ADOPTÉE »

**17-10-889 Révision / Répertoire des subventions en environnement de Vaudreuil-Dorion / Retrait du programme *CHANGEZ D'AIR! 2.0***

CONSIDÉRANT que le Répertoire des subventions en environnement de la Ville a été révisé suite à son adhésion au programme *CHANGEZ D'AIR! 2.0* et que ce Répertoire révisé a été adopté par la résolution 17-09-789;

CONSIDÉRANT la résolution 17-10-888;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'annuler les modifications apportées dans le Répertoire des subventions en environnement daté du 23 août 2017 en abrogeant la résolution 17-09-789;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit abrogée la résolution 17-09-789;

QUE soit maintenue en place la subvention d'une somme de 500 \$ pour le remplacement d'un vieil appareil de chauffage au bois non certifié qui ne respecte pas les normes EPA ou CSA B415.1.

« ADOPTÉE »

À 20 h 21, le conseiller M. Rénald Gabriele reprend son siège.

**17-10-890 Adjudication de contrat / Appel d'offres n° 401-110-17-64 / Services professionnels / Plans et devis / Aménagement d'un bassin de sédimentation sur le cours d'eau Décharge du Village de Saint-Lazare**

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'un appel d'offres par invitation pour les services professionnels dans le cadre de la conception des plans et devis pour l'aménagement d'un bassin de sédimentation sur le cours d'eau Décharge du Village de Saint-Lazare, une seule soumission a été reçue, au plus tard à 11 h, le 26 septembre 2017;

CONSIDÉRANT le rapport du comité de sélection en date du 29 septembre 2017;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Rénald Gabriele

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit acceptée la soumission déposée par Consortium Axio-Avizo-JFSA, 1125, rue de Cherbourg, Sherbrooke (Québec), J1K 0A8, pour les services professionnels

précités, et ce, pour un montant de 51 508,80 \$, incluant les taxes applicables, le tout conformément au document d'appel d'offres n° 401-110-17-64;

QU'à cet effet sont autorisés les transferts de crédits suivants :

DE :	02-470-00-411	(Honoraires professionnels)	47 100 \$
À :	03-200-00-721	(Transf. act. invest. – Infrastructures)	47 100 \$

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

**17-10-891 Adoption de second projet / Règlement n° 1275-265 / Zonage / Murs de soutènement / Habitations soumises à un Programme particulier d'urbanisme (PPU) / Dispositions particulières / Zone H1-914 / Secteur du Fief Choisy**

CONSIDÉRANT que la Ville a adopté à une séance tenue le 18 septembre 2017 un premier projet de règlement portant le n° 1275-265 modifiant le Règlement de zonage n° 1275;

CONSIDÉRANT qu'une assemblée publique de consultation a été tenue sur ce projet le 2 octobre 2017 à 19 h;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le second projet de règlement n° 1275-265 intitulé :

« Règlement modifiant le Règlement de zonage n° 1275 afin de prévoir ou modifier certaines exigences relatives aux murs de soutènement, aux habitations soumises à un Programme particulier d'urbanisme ainsi qu'aux dispositions particulières applicables aux secteurs soumis au PPU du Fief Choisy et la grille des usages et normes de la zone H1-914 »

soit adopté;

QU'avis soit donné à la MRC de Vaudreuil-Soulanges à l'effet que ce second projet est identique au premier.

« ADOPTÉE »

**17-10-892 Adoption / Règlement n° 1274-29 / Permis et certificat et de régie interne / Ajout de certaines définitions**

CONSIDÉRANT que la Ville a adopté à une séance tenue le 18 septembre 2017 un projet de règlement portant le n° 1274-29 modifiant le Règlement des permis et certificats et de régie interne n° 1274;

CONSIDÉRANT qu'une assemblée publique de consultation a été tenue sur ce projet le 2 octobre 2017 à 19 h;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit adopté le Règlement n° 1274-29 intitulé :

« Règlement modifiant le Règlement des permis et certificats et de régie interne n° 1274 afin d'ajouter certaines définitions ».

« ADOPTÉE »

**17-10-893 Adoption / Règlement n° 1692-03 / Déneigement des aires de stationnement privées par des entrepreneurs sur le territoire de la Ville / Disposition relative au permis de déneigement**

CONSIDÉRANT que la Ville a adopté à une séance tenue le 18 septembre 2017 un projet de règlement portant le n° 1692-03;

Il est  
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Rénaud Gabriele  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit adopté le Règlement n° 1692-03 intitulé :

« Règlement modifiant le Règlement relatif au déneigement des aires de stationnement privées par des entrepreneurs n° 1692 afin de spécifier certaines dispositions relatives au permis de déneigement ».

« ADOPTÉE »

**17-10-894 Adoption / Règlement n° 1694-18 / Stationnement (RMH 330) / Stationnement nocturne en période hivernale**

CONSIDÉRANT que la Ville a adopté à une séance tenue le 18 septembre 2017 un projet de règlement portant le n° 1694-18;

Il est  
PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit adopté le Règlement n° 1694-18 intitulé :

« Règlement modifiant le Règlement de stationnement n° 1694 (RMH 330) afin de permettre, à certaines conditions, la suspension de l'interdiction de stationnement nocturne en période hivernale ».

« ADOPTÉE »

**17-10-895 Adoption de projet / Règlement n° 1270-57 / Urbanisme / Mise à jour des objectifs d'aménagement / Secteur du Parc d'affaires du Plateau et du Carrefour A-30/route 340**

Il est  
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Rénaud Gabriele  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le projet de règlement n° 1270-57 intitulé :

« Règlement modifiant le Règlement du plan d'urbanisme n° 1270 afin de mettre à jour les objectifs d'aménagement du Parc d'affaires du Plateau et du Carrefour A-30/route 340 en prévision de l'arrivée d'un centre hospitalier régional »

soit adopté;

QU'une assemblée publique de consultation soit tenue le 13 novembre 2017 à 19 h à l'hôtel de ville aux fins de cette consultation et qu'à cet effet le greffier publie les avis requis;

QUE copie de ce projet soit transmise à la MRC de Vaudreuil-Soulanges.

« ADOPTÉE »

**17-10-896 Avis de motion / Règlement n° 1270-57 / Urbanisme / Mise à jour des objectifs d'aménagement / Secteur du Parc d'affaires du Plateau et Carrefour A-30/route 340**

Le conseiller M. Rénaud Gabriele donne avis de motion qu'à une séance ultérieure de ce Conseil, il sera présenté, pour adoption, un règlement modifiant le Règlement du plan d'urbanisme n° 1270 afin de mettre à jour les objectifs d'aménagement du Parc d'affaires du Plateau et du Carrefour A-30/route 340 en prévision de l'arrivée d'un centre hospitalier régional.

**17-10-897 Adoption de premier projet / Règlement n° 1275-266 / Zonage / Ajout de certaines normes / Aménagement des terrains, aires de stationnement et**

**aires d'entreposage / Secteur du Parc d'affaires du Plateau et du Carrefour A-30/route 340**

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le projet de règlement n° 1275-266 intitulé :

« Règlement modifiant le règlement de zonage n° 1275 afin de modifier le plan de zonage et permettre l'ajout de normes concernant l'aménagement des terrains, des aires de stationnement et des aires d'entreposage dans les secteurs du Parc d'affaires du Plateau et du Carrefour A-30/route 340, dans l'optique d'améliorer les interfaces du boulevard de la Cité-des-Jeunes et de la route Harwood »

soit adopté;

QU'une assemblée publique de consultation soit tenue le 13 novembre 2017 à 19 h à l'hôtel de ville aux fins de cette consultation et qu'à cet effet le greffier publie les avis requis;

QUE copie de ce projet soit transmise à la MRC de Vaudreuil-Soulanges.

« ADOPTÉE »

**17-10-898 Avis de motion / Règlement n° 1275-266 / Zonage / Ajout de certaines normes / Aménagement des terrains, aires de stationnement et aires d'entreposage / Secteur du Parc d'affaires du Plateau et du Carrefour A-30/route 340**

Le conseiller M. Gabriel Parent donne avis de motion qu'à une séance ultérieure de ce Conseil, il sera présenté, pour adoption, un règlement modifiant le règlement de zonage n° 1275 afin de modifier le plan de zonage et permettre l'ajout de normes concernant l'aménagement des terrains, des aires de stationnement et des aires d'entreposage dans les secteurs du Parc d'affaires du Plateau et du Carrefour A-30/route 340, dans l'optique d'améliorer les interfaces du boulevard de la Cité-des-Jeunes et de la route Harwood.

**17-10-899 Adoption de projet / Règlement n° 1277-19 / PIIA / Intégration optimale des constructions, usages et aménagement des terrains / Secteur du Parc d'affaires du Plateau et du Carrefour A-30/route 340**

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le projet de règlement n° 1277-19 intitulé :

« Règlement modifiant le Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale n° 1277 afin d'assurer une intégration optimale des constructions, des usages et des aménagements des terrains prévus dans les secteurs du parc d'affaires du Plateau et du Carrefour A-30/route 340 »

soit adopté;

QU'une assemblée publique de consultation soit tenue le 13 novembre 2017 à 19 h à l'hôtel de ville aux fins de cette consultation et qu'à cet effet le greffier publie les avis requis;

QUE copie de ce projet soit transmise à la MRC de Vaudreuil-Soulanges.

« ADOPTÉE »

**17-10-900 Avis de motion / Règlement n° 1277-19 / PIIA / Intégration optimale des constructions, usages et aménagements des terrains / Secteur du Parc d'affaires du Plateau et du Carrefour A-30/route 340**

Le conseiller M. Paul M. Normand donne avis de motion qu'à une séance ultérieure de ce Conseil, il sera présenté, pour adoption, un règlement modifiant le Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale n° 1277 afin d'assurer une intégration optimale des constructions, des usages et des aménagements des terrains prévus dans les secteurs du parc d'affaires du Plateau et du Carrefour A-30/route 340.

**17-10-901 Adoption de premier projet / Règlement n° 1743 / Usages conditionnels**

Il est  
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le premier projet de règlement n° 1743 intitulé :

« Règlement sur les usages conditionnels »

soit adopté;

QU'une assemblée publique de consultation soit tenue le 13 novembre 2017 à 19 h à l'hôtel de ville aux fins de cette consultation et qu'à cet effet le greffier publie les avis requis;

QUE copie de ce projet soit transmise à la MRC de Vaudreuil-Soulanges.

« ADOPTÉE »

**17-10-902 Avis de motion / Règlement n° 1743 / Usages conditionnels**

Le conseiller M. Paul Dumoulin donne avis de motion qu'à une séance ultérieure de ce Conseil, il sera présenté, pour adoption, un règlement sur les usages conditionnels.

**17-10-903 Adoption de premier projet / Règlement n° 1275-267 / Zonage / Entreposage et/ou étalage extérieur de véhicules automobiles / Concessionnaires de véhicules automobiles neufs / Zones C3-127, C3-218 et C3-219 / Secteur du parc industriel Joseph-Carrier**

Il est  
PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Rénald Gabriele  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le premier projet de règlement n° 1275-267 intitulé :

« Règlement modifiant le Règlement de zonage n° 1275 afin de régir l'entreposage et/ou l'étalage extérieur de véhicules automobiles pour les concessionnaires de véhicules automobiles neufs et de modifier les grilles des usages et normes des zones C3-127, C3-218 et C3-219 »

soit adopté;

QU'une assemblée publique de consultation soit tenue le 13 novembre 2017 à 19 h à l'hôtel de ville aux fins de cette consultation et qu'à cet effet le greffier publie les avis requis;

QUE copie de ce projet soit transmise à la MRC de Vaudreuil-Soulanges.

« ADOPTÉE »

**17-10-904 Avis de motion / Règlement n° 1275-267 / Zonage / Entreposage et/ou étalage extérieur de véhicules automobiles / Concessionnaires de véhicules automobiles neufs / Zones C3-127, C3-218 et C3-219 / Secteur du parc industriel Joseph-Carrier**

La conseillère M<sup>me</sup> Céline Chartier donne avis de motion qu'à une séance ultérieure de ce Conseil, il sera présenté, pour adoption, un règlement modifiant le Règlement de zonage n°1275 afin de régir l'entreposage et/ou l'étalage extérieur de véhicules automobiles pour les concessionnaires de véhicules automobiles neufs et de modifier les grilles des usages et normes des zones C3-127, C3-218 et C3-219.

**17-10-905 Autorisations de la direction générale**

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Rénauld Gabriele

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

D'ENTÉRINER les autorisations suivantes accordées par la Direction générale, savoir :

- Tenue du triathlon des élèves du secteur de l'adaptation scolaire (EHDA) de l'école secondaire de la Cité-des-Jeunes le 17 octobre 2017;
- Tenue d'un barbecue de quartier au parc Mozart le 16 septembre 2017;
- Tenue de la course « Relevons un défi – Blackout Race » le 23 septembre 2017 au profit du Centre Prénatal et Jeunes Familles.

« ADOPTÉE »

**17-10-906 Période de questions – Élus**

Les membres du Conseil ont maintenant la possibilité de soumettre leurs commentaires ou questions au Conseil.

**17-10-907 Période de questions – Assistance**

Toutes les personnes présentes ont l'occasion de se faire entendre par les membres du Conseil.

À 21 h 16, le conseiller M. Paul Dumoulin quitte son siège.

À 21 h 18, le conseiller M. Paul Dumoulin reprend son siège.

**17-10-908 Levée de la séance**

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QU'à 21 h 26 la séance soit levée.

« ADOPTÉE »

VILLE DE VAUDREUIL-DORION

---

Guy Pilon, maire

---

Jean St-Antoine, avocat, OMA  
Greffier